

Prélèvement mensuel par un site

Par quentinus2, le 27/05/2009 à 10:14

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour ce site, dont les lectures m'ont parfois rendu service. Ayant moi même un soucis, j'ai décidé de faire le pas et de m'inscrire aujourd'hui.

Je me suis inscrit en janvier 2009 au site unerencontre.com pour un mois au tarif de 22,95€ par carte bancaire.

Peu satisfait des prestations du site, je décide de ne plus y retourner au bout d'une semaine et de supprimer mon compte. Cette opération fût impossible à réaliser le jour où je décida de le faire, pour je ne sais qu'elle erreur du serveur ou autre raison. Le jour même je reçu de nouveau des mails du site. Je tente à nouveau de supprimer mon compte, en vain.

Je décide alors, pour ne plus être assailli de mails, de modifier mes informations personnelles sur le site (pseudo, mot de passe, mail...).

Grave erreur de ma part. Je m'aperçois début mai, que mes relevés de comptes comportent un prélèvement mensuel similaire de 22,95€ depuis janvier et ceci jusqu'à avril. L'intitulé du prélèvement étant "NETPROD CORP C", je ne vois pas à quoi celui-ci correspond et tape ce même intitulé dans mon moteur de recherche. Je trouve alors que c'est la société qui gère le site internet. Je me rends donc de nouveau sur ce site et lit les conditions générales:

Article 7 Durée de l'abonnement et résiliation

7.3 Reconduction tacite

"A l'expiration du Pack, celui-ci sera renouvelé tacitement pour la même période que celle qui avait été souscrite au titre de l'abonnement standard (hors offres promotionnelles, Pack Découverte 24 heures et Pack SMS), jusqu'à ce que le Membre notifie à Unerencontre.com son souhait de résilier son abonnement et sauf résiliation anticipée effectuée par le Membre 48h avant la fin de son Pack en cours :

- directement sur le site en désactivant le lien « renouvellement automatique » Pour les membres qui souscrivent à un Pack découverte 24 heures, Pack 1 mois ou un Pack 3 mois, Unerencontre.com leur notifiera uniquement lors de leur achat sur le site, que leur pack sera automatiquement renouvelé. http://www.unerencontre.com/?f=wc_terms&d=wc_sidePages

Malgré 3 mails envoyé depuis leur site, je n'ai obtenu aucune réponse de leur part.

Dois-je leur écrire:

ServiceClient Unerencontre.com

NETPROD Corporation

120 rue Jean Jaurès 92300 Levallois Perret

et si oui, dois-je leur transmettre un Relevé d'Identité Bancaire, seule possibilité restante de m'identifier?

Ou encore, dois-je aller faire opposition à ma banque?

Merci d'avance.

Par jeetendra, le 27/05/2009 à 11:05

bonjour, contactez la dgccrf à paris, la clcv, ils vous indiqueront la démarche à suivre, courage à vous, cordialement

dgccrf à paris 8, rue FROISSART 75153, PARIS CEDEX 03 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 01 40 27 16 00

Mél: ud75@dgccrf.finances.gouv.fr

CLCV - 17, rue Monsieur- 75007 PARIS Tél.: 01 56 54 32 10

Par ricolag, le 27/05/2009 à 11:06

Bonjour,

J'ai eu un problème similaire avec un abonnement malgré ma résiliation dans les délais . Voici la procédure que j'ai adopté:

Opposition sur prélèvement, vous aurez des frais à payer.

Envoi d'un AR avec une copie de l'opposition. Dans votre cas, vous devrez reformuler une demande de résiliation en précisant que la demande de résiliation a déjà été faite sans que le site en tienne compte.

Conservez tous vos courriers et vos mails concernant ce site, ils vous seront utile en cas d'une demande de paiement via une mise en demeure.

Cela met arrivé, j'ai contacté ce service sur l'adresse de site fournie via le lien "payé en ligne" pour exprimé mon contentement. Suite à cela je n'ai rien fait, seulement attendre et quelques jours plus tard, je recevais une annulation de facture.

En revanche, cela risque d'être difficile de demander le remboursement des prélèvements.

Bon courage.

Par quentinus2, le 27/05/2009 à 11:34

Merci de votre réponse.

Mon espérance prioritaire est la fin des prélèvements.

Par member101, le 20/07/2009 à 00:36

Bonjour,

Vous pouvez aussi annuler votre carte bancaire et demander une autre. C'est une solution un peu absurde, mais parfois on n'a que ce choix.

Bon courage!

Par Claude, le 19/08/2009 à 11:25

J'ai eu aussi les memes déboires avec une rencontre.com car il se servent du pack découverte 1 € pour vous fourger un abonnement mensuel par tactile reconduction. Il faut regarder leurs conditions générales de ventes (un vrai roman) pour voir ca. C pas mis en évidence sur le formulaire de paiement.

Ce sont des ROUBLARDS.

Moi j'ai fermé mon compte définitivement et me suis assis sur mes 3 x 22 euros. Je surveille mon compte en banque pour voir si ca continue pas. si c le cas je ferai opposition sur tous les prélèvements.

De toute manière ce genre de mentalité ce paie un jour ou l'autre.

Par ChevignoN, le 24/11/2009 à 18:28

Bonjour,

je viens d'avoir exactement le même problème.

J'ai donc supprimé mon compte, visiblement c'est la seule manière de mettre fin à tout ça.

Par nico, le 20/01/2010 à 21:39

bonjour!!

il suffit de supprimer tout simplement le compte sur le site pour que les prelevement s'arrete????

merci d'avance

Par scratshy, le 01/04/2010 à 19:26

je viens juste de supprimé mon conte je v veiller au grain si quelqu'un a des réponses si sa a continuer après dite moi ...

Par Romu85, le 17/04/2010 à 18:54

salut. Je viens également d'avoir un prélèvement de netprod et jme souviens effectivement m'être inscrit à "une rencontre.com". Cela me met très en colère et je compte bien les récupérer mais je suis d'avis également de les mettre hors d'état de nuire. Je suis donc d'accord pour que l'on unisse et coordonne nos actions.

Par Romu85, le 17/04/2010 à 18:59

Pour me contacter:Romu85190@hotmail.fr

Par doudou13010, le 23/04/2010 à 09:32

attention, netprod est radiée depuis le 25/03/2010 mais tente tout de même des prélèvements bancaires sur les comptes (j'ai le même souci que l'auteur du post principal). ce sont des débits CB donc il suffit de déposer réclamation à la banque et c'est annulé sans frais. j'ai écris à 4 reprises à la société sans résultat donc je vais ce jour déposer une plainte au commissariat pour tentative d'escroquerie car une société radiée ne peut en aucun cas débiter des sommes pour une prestation qu'elle n'est plus en droit d'exécuter!

Par doudou13010, le 23/04/2010 à 14:18

plainte déposée au commissariat de marseille 10eme pour tentative d'escroquerie ce matin. j'ai découvert que le gérant, monsieur Didier RYCKELYNCK avait 2 autres sociétés:

- Dryvenet à Neuilly, disparue de sa domiciliation depuis 2008,
- Peexweb crée en 2010, dans une domiciliation.

a cette occasion, j'ai pu découvrir son numéro de portable 06 79 43 17 xx et je l'ai appelé en compagnie du brigadier chef enregistrant la plainte.

une explication confuse et compliquée a eu lieu, le gérant parlant de CGV et de résiliation simple à faire (c'est faux! + 4 mails expliquant que j'allai déposer plainte) et de société vendue à une société luxembourgeoise.

les juges décideront de qui a raison ou tort mais je vais me porter partie civile (frais payés par votre assureur si vous avez une défense recours via votre assurance habitation) et j'enjoins toutes les autres victimes à en faire autant.

de tels agissements ne doivent plus être possibles.

Par **VERBERNARD**, le **23/06/2010** à **10:47**

j'ai eu le même souci que vous j'ai a se jour supprimé mon compte, voir rubrique aide qui vous dirigeras comment procédé c assez facile.

Il me reste à vérifier le Mois prochain ou et les autres si ils me prélève encore la somme de 29,99 par Mois. Affaire à suivre. Bonne journée à tous.

Par coeur, le 23/07/2010 à 09:15

bonjour

je viens de lire ton message

moi depuis le mois de mars que je me suis inscrie il me preleve 29.99 par mois g suprimer mon compte en avril et il me preleve toujour 29.99 a ce jour

le seul moyen c d'annuler ta carte bleu je viens de le faire a l'instant meme en supprimant ton compte chez eu il tre preleve quand meme bon courage

Par herve, le 24/07/2010 à 17:39

moi j'ai ete inscrit sur meetic, easy et unerencontre

sur meetic et easy galere pour ce desinscrire! ai perdu 300 euros sur les 2 sites! sur unerencontre jamais rencontre ce genre de probleme me suis desinscrit sans probleme et sans etre renouvele

Par Tomato, le 27/07/2010 à 15:04

Bonjour,

j'ai moi aussi été prélevé chaque mois alors que je n'allais plus sur le site et que j'avais demandé au service client de supprimer mon compte (imossible de le faire en ligne, service indisponible etc.)

je ne comprends pas, si le site a été vendu, pourquoi on est encore prélevé sans être avertu du changement. en plus sur les conditions de vente ont aussi changé et on n'est pas prévenu, en plus il est écrit que c'est le droit luxembourgeois qui est appliqué mais moi j'étais inscrit sur un site ou c'était la loi française. J'ai peur de me faire encore prélevé sans pouvoir les arrêter. Quelle arnaque!!

Par doudou13010, le 28/07/2010 à 15:36

déposez plainte, c'est le moyen le plus efficace... les escrocs ont une sainte horreur de la police

Par Pilop, le 06/08/2010 à 13:51

Merci pour ces infos, idem, suite a un abonnement a 1 euros pour une journée, ils m'ont prélevé un abonnement d'un mois automatiquement par la suite de 29,99 euros.

J'irais porter plainte après lecture du contrat.

Je me suis dés-inscrit en espérant ne pas payer le mois prochain à nouveau.

Bonne journée

Par **Sorel1234**, le **11/08/2010** à **16:30**

Il m'est arrivé la même chose qu'à Pilop, sauf que j'ai mis 3 mois à me rendre compte qu'il me prélevaient 29,99€ par mois (alors que je m'étais juste engagé pour un jour).

90€ est une somme conséquente pour moi, y a-t-il un moyen pour que je les récupère?

Si je porte plainte, n'y a-t-il pas un risque que, au final, je perde encore de l'argent (frais de procédures ...)

Je suis partant pour une action commune.

Par doudou13010, le 11/08/2010 à 17:17

déposer une plainte est gratuit. demander à sa banque une annulation des prelevements frauduleux est gratuit. seule la constitution de partie civile est payante, mais si vous avez une assurance protection juridique, c'est gratuit.....

et même si ça coute du temps, ça vaut le coup de casser les pieds aux escrocs.. je vous dis pas le plaisir d'entendre le boss bafouiller au téléphone quand j'ai passé mon portable à l'inspecteur au commissariat: ça n'a pas de prix un plaisir comme ça!!!!!

Par Sorel1234, le 11/08/2010 à 18:03

Très bien j'irais à ma banque demain, on m'a déjà plus ou moins expliquer la procédure.

Cependant je me demandais si finalement l'entreprise ne risquait rien étant donné qu'il y avait marqué quelque part en tout petit qu'il y avait automatiquement le démarrage d'un abonnement après le jour d'essai à 1€.

Par doudou13010, le 11/08/2010 à 19:01

non, car l'entreprise qui avait le site a été radiée donc elle n'a plus le droit d'exercer!!!!!!

Par kikstyll, le 24/08/2010 à 21:51

Bonjour,

J'aurai aimer avoir plus de reponse a mes questions suite a des prelevements d'un site ou j'y ai annulé mon abonnement.

J'aurai voulut savoir, si comme dit un des membres sur le forum, si en changeant sa carte bancaire les prelevement s'arreterons??

Merci a tous d'avances pour vos reponses.

Par popock, le 29/08/2010 à 09:18

bonjour,je me suis inscrit au site unerencontre.com donc j'ai payer par carte bancaire la somme de 29,99€ pour un mois,debut janvier 2010, aujourd'hui fin aout 2010 je paye encore je ne faisait pas attention . je vous remercie pour les conseils apportés bien cordialement popock.

Par **ledragonier**, le **09/09/2010** à **00:30**

Bonjour à tous et merci pour votre aide.

De mon côté j'étais inscrit à unerencontre.com et j'avais déjà annulé mon abonnement mensuel.

Seulement, j'ai eu le malheur de réactiver mon compte pour une journée à 1€ afin de consulter mes mails.

Cependant, et ce sont des malins, ils ont réactivé l'abonnement à 29,99€ alors que je n'avais rien demandé.

Je ne comprenais pas d'où venait le prélèvement "Netprod Co Levallois".

Grâce à vous, j'ai enfin trouvé d'où cela venait. Enfin j'espère.

En tout cas ca correspond bien car sur l'historique de mon profil il y a exactement cette somme aux dates de prélèvement en question.

J'ai donc arrêté l'abonnement automatique et carrément supprimé mon compte du site.

En espérant que je n'ai plus ce prélèvement le mois prochain.

Voili, voilou

Bonne fin de semaine à tous.

Par guadeloupe_971, le 05/11/2010 à 19:02

Bonjour à tous,

je me suis moi meme inscrit sur le site rencontre.com le 31 octobre pour 1euro et à ma grande surprise le 01/11 j'ai été prélevé de 78euros... je n'ai souscrit à aucun abonnement mensuel... je découvre donc avec stupeur et effroie que je ne suis pas le seul... qu'est-il possible de faire pour annuler ce prélèvement et demander le remboursement. Tous ces escrocs sur internet nous rendent la vie impossible... Merci de bien vouloir m'apporter une solution afin d'être rembourser et surtout d'éviter que cela ne se reproduise. Merci à tous..;

Par boss1412, le 06/11/2010 à 11:39

Bonjour,

j'ai fait la même opération que vous sur le site "une rencontre". j'ai découvert après 5 mois qu'ils débitent mon compte à l'ordre de 29.99 eur par mois.

je sait pas quoi faire exactement!!

j'ai supprimé mon compte tout d'abord et puis je vais faire un dossier de contestation aux autorités de police.

Que pensez vous ?

Par florian78200, le 17/11/2010 à 01:40

ESCROQUé DE 78 € par le site www.unerencontre.com

j'ai bêtement répondu à l'offre 1€ par jour, et le lendemain je reçois une confirmation d'un abonnement auquel je n'ai jamais souscrit !! il faut que ça cesse.

que ceux qui intentent une action en justice nous préviennent et qu'on s'unisse tous pour que ces voleurs ne puissent plus recommencer !!!

PREMIERE CHOSE A FAIRE: PREVENEZ VOTRE BANQUE QUI NE DOIT PLUS ACCEPTER DE PRELEVEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE.

AU BESOIN MONTREZ A VOTRE CONSEILLER BANCAIRE LES TEMOIGNAGES QUI FIGURENT ICI ET IMPRIMEZ LES.

DENONCEZ LE SITE EN QUESTION EN ECRIVANT DES POST SUR INTERNET, L'INFORMATION DOIT ETRE CONNUE DE TOUS

bon courage à tous

Par BRIGAND, le 05/01/2011 à 09:24

Bonjour ,j ai voulus profite sur le site unerencontre de 24h pour 1eur me retrouve avec un autre debit de 78eur ! etant deprimer et celibataire me suis dit pourquoi pas ,jamais pense que serait ainsi debiter de cet somme .j ai pris conctat par mail avec le site !me reponde que j ai pas lu les conditions !honetement j ai fais confiance pour 24h a 1eur ,me souvien pas d avoir vu les conditions .je suis contrarier +++ mon premier versement de 1eur le 29/12/10 j ai donne les chiffres de ma carte bleu pour un 1 prelement de 1eur !le 30/12/10 un prelevement de 78eur c honteux j en suis malade !

hier fait opposition a la banque postale ,par peur d etre encore prelevee par netprod ;

Par francois31, le 07/01/2011 à 00:38

pareil je me suis inscrit pour 1 euro 24 h et il mon preleve 76 euros comment faire si quelqun pe maider sa serai sympa mon msn battilana31@live .fr merci

Par twanou, le 18/02/2011 à 13:41

Bonjour,

Au sujet du site Unerencontre.com, je conseil aux gens d'évité ce site comme la peste car ils vous prélèvent de façon douteuse. Après avoir payé le pass 1€ pour l'accès d'une journée au site il vous prélève de façon automatique par défaut semble t-il, les mensualités. Je me retrouve à payer 78€ pour un abonnement qui aurait du me couter qu'1 euro. Attention si vous vous abonnez vous vous retrouverez à payé malgré vous tous les mois en prélèvement automatique. Ià où ils sont fort c'est que vous pouvez annuler ce prélèvement automatique

mais il sera déjà trop tard.

Celà n'engage que moi mais je pense que certains membres ne sont que des robots qui vous font croire que des gens crac pour vous ou vous envois des mails qui ne vous réponde jamais une fois que vous décider de prendre contact. Si des gens pense comme moi merci de le signaler car cela m'exaspère, et ils vous prennent vraiment pour des cons. ...Fini les sites de rencontres pour ma part. 1 fois pas 2 ...

Ps: les psedos de ces sois disant robots se finissent souvent par exemple (benecha"1s") d'autant plus que la plupart du temps ces contacts prenne l'apparence de personnes vivant dans votre ville ayant casiment le même age à 1 an près (1 fois c'est une drole de coincidence mais quand c'est plus de 3 ou 5 fois il y a de quoi se poser des questions) et toujours sans photos, alors sachant que dans ma ville il y a pas énormément d'habitants je trouve ça louche.

Merci

Par LOULOU7, le 24/03/2011 à 08:34

Bonjour à tous,

Je viens de m appercevoir que depuis plus de trois mois la sté net prod corporation basée au luxembourg faisait des prélèvements sur mon compte bancaire, d abord des sommes de 29.90 ou 29.99 et maintenant 78.00 euros, c est de la pure escroquerie d autant que moi je ne me suis jamais inscrite sur ce site de rencontre (qui est rencontre.com) que j ai vu sur les forums... J ai immédiatement informée ma banque qui m a conseillée de faire annuler ma carte bancaire et d en faire une nouvelle (assurance prend en charge les escroqueries...) et elle m a demandé de porter plainte à la police et de remplir un formulaire à ma banque pour donner le détail des prélèvements ainsi que les dates (j ai pu remonter que jusqu à septembre 2010 et j en suis à la somme de 337.76 euros, je ne regarde jamais mes comptes et cela fut une tres mauvaise surprise.... Malheureusement les sociétées basées au Luxembourg ou ailleurs à l'étranger n ont pas les memes lois et nous ne pouvons rien faire (dixit la gendarmerie), alors mon conseil et le suivant, si vous avez une carte premier il y a des assurances pour les escroqueries, alors n hésitez pas à vous en servir pour ce genre d affaire et surtout de porter plainte, si il y a beaucoup de plaintes peu etre qu ils feront des recherches plus poussées.... Bonne continuation....

Par Matrix169, le 26/03/2011 à 19:09

Salut a tous,

Bon ba je viens de me faire berner par ce site aussi.

J'ai utilisé le pack 1 jour et il m'ont automatiquement prélevé 78€. Non pas pour 1 mois (39€) ni pour 3 mois (70€) mais pour 2 mois à 78 !! En gros il m'ont prélevé le + cher sans trop exagérer.

J'ai annulé l'abonnement automatique mais je ne veux pas cloturer mon compte afin de

garder les preuves.

Je vais appeler ma banque et surement aller porter plainte lundi pour ca. Vous pensez que ca aboutira ou pas ?

Merci d'avance Bastien

Par mat66, le 05/04/2011 à 12:09

exactement comme toi je file chez les flics,1 euro le 01/02/2011,78 euros le 02/02/2011 puis 78 euros de noveaux le 01/04/2011,si ils sont effectivement fermés et qu'ils n'ont plus le droit de retirer des sommes de mon compte, cela se passe comment pour vous?

Par revan84, le 09/04/2011 à 17:29

j'ai également un eu problème avec ce site, j'ai vus l'essaie pour 1 euros donc je me suis dit tiens pourquoi pas je vais testé, hors ce site ne ma pas plus alors je ne suis plus connecté, un mois plus tard, aujourd'hui en faite, je vois sur mon relevé de compte une débit de 78 euros de NETPROD CORPORATION, je me suis dit mais merde c'est quoi cette blague, grace a vos témoignage j'ai anfin remarqué que en faite c'est le site unerencontre.com qui viens de me voler, en plus c légale comme ils ont écrit une chartre la dessus très long et très chiante a lire, il dise bien au milieu de la chartre que le renouvelement se feras automatiquement un mois plus tard! mais merde quoi de quelle droit il renouvelle l'abandonnement sans notre accort, mais en faite on est d'accort indirectement car on a coché la casse "j'accepte les conditions de vente" hors c'est chiant a lire alors la plupart des personnes ne le lise pas et ne se doute meme de c'est arnaque légale. De plus cette société est très roublarde car elle ne vous informe meme pas par mail ou par courier qu'il vous nous renouveller l'abonnement. j'ai fais opposition sur ma carte bancaire et j'ai porter plainte au autorité et j'ai exigé un rembourssement!

faite passer le message a toute les personnes de votre entourage pour que toute les personnes déserte ce site de merde et que pour ce qui n'ont jamais été de les avertir de cette arnaque!

Par Ced05, le 20/04/2011 à 18:00

Bonjour le forum,

Idem dans mon cas : pack découverte un jour pour un euro, et boom je me retrouve prélevé dès le lendemain de 78 euros, alors que j'avais bien décoché le renouvellement automatique après les 24h !! je viens de m'en apercevoir à l'instant, et bien sûr les CGU les protègent en effet, c'est bien écrit.

Seul problème : aucune info sur la page de règlement, on croit régler 1 euro : on en règle 79

!!!!

De la vente forcée ? Mais ce sont des escrocs oui , je ne vois pas d'autre mot, c'est honteux...

J'ai immédiatement tout cloturé chez eux, après voir imprimé ma "facture" de renouvellement. Et je compte changer ma CB par sécurité ; problème : il faut une plainte pour que la banque prennent les frais de changement sur l'assurance de la carte...

Pff et tout ça pour faire des rencontres... mais dans quel monde vit-on...

Par lambert, le 23/04/2011 à 20:11

J'ai eu le même problème avec cette société. Ils viennent de me débiter de 78 euros. J'avais prix un abonnement d'un mois au départ. Je vais donc changer de carte de crédit et porter plainte. J'ai lu vos correspondances, ne croyez jamais que si vous fermez le comte de ce site de rencontre, ils vont arrêter le prélèvement. En plus, ils sont installés au Luxembourg ce qui rends toute décision de justice ou de plainte d°+ difficile que si ils étaient en France. Amitiés. Jack

Par tirapu, le 13/07/2011 à 13:33

je viens d avoir le meme probleme il mon pris 78 euro je me suis desinscrit on verra bien j ai demander un remboursement immédiat il faux porter plainte tous ensemble contre ce site

Par pat76, le 13/07/2011 à 16:17

Bonjour

Pour information la société NETPROD CORPORATION qui était auparavant immatriculée au Registre du Commerce et des SoCiétés de Nanterres en est radiée depuis le 25 mars 2010. Certainement à la demande de son gérant qui a préféré la transféré en dehors de la France.

Vous aurez le nom du gérant en allant sur :

www.societe.com.

dans la case rechercher une entreprise, vous tapez NETPROD CORPORATION.

vous aurez les détails, le nom du gérant et sa date de naissance.

Ensuite toujours dans la case rechercher une entreprise, vous taperez le prénom et le nom du gérant de netprod corporation. Vous verrez ainsi qu'il dirige deux autres sociétés, une dont l'adresse est à Neuilly sur Seine et l'autre ayant son adresse à SAINT PRIEST.

Par janou94, le 25/07/2011 à 13:00

bonjour

Je viens de m apercervoir sur mon compte moi un prelevement carrement de 78 euros plus 1 euros supplementaire la c trop, Il y aussi quelque chose que je comprend pas j ai prit le pack sms je n ai jamais donner mes info bancaire comment il on pu trouver ????

Par laguneclaire, le 30/07/2011 à 13:07

Pareil pour moi ! 1 € puis 78 € sans avoir eu accès au service proposé, d'ailleurs je ne vais jamais sur ce site et j'ai même oublié mon mot de passe (si j'en ai un). J'ai fait opposition immédiatement sur ma CB et j'attends des nouvelles de l'assurance en espérant être remboursée !!

Par Ludo, le 13/09/2011 à 13:46

Bonjour à tous,

Voici ce que je vous propose : Nous grouper pour agir !

Si une plainte est déposée à plusieurs, même si la société en question n'est pas inquiétée, cela mettra au moins la pression sur nos établissements bancaires pour rembourser les sommes prélevées.

Sur les conseils de ma banque, je suis allé déposer plainte au commissariat.

Or, le commissariat n'enregistre pas de dépôt de plainte de particuliers pour ce genre d'affaire. C'est à l'établissement bancaire de déposer une plainte (j'ai le document et texte de loi qui m'a été fourni par le commissariat).

Je suis retourné à ma banque mais qui ne voit pas là d'évidence qu'il s'agit d'une opération frauduleuse.

Mon but est donc de convaincre nos banques qu'il s'agit bien d'une opération frauduleuse, et ainsi les pousser d'une part à déposer plainte s'ils le souhaitent, et surtout qu'on obtienne le remboursement. En s'unissant, il est également possible de déposer plainte directement contre la société Netprod.

(En deuxième recours, on fait une descente au Luxembourg avec quelques gourdins)

Si vous êtes d'accord, contactez moi en privé et laissez moi vos coordonnées. Au moins une adresse mail, votre ville de résidence et le nom de votre banque. Si vous êtes sceptiques, je pourrais vous donner mon tel pour qu'on en parle en direct.

Tenez-moi inforn	വലട

à+

Ludo

Par lapinwarrior, le 28/09/2011 à 19:48

bonjour , j ai egalement le meme probleme , et je suis partant pour deposer un plainte commune , je vous fais passe mon mail stooof2008@hotmail.fr merci de me tenir au courant des demarches a suivre seuls on n est rien , unis on est forts !!!!

Par eric, le 26/10/2011 à 12:10

Bonjour je me suis fait baiser par cette putain de société Netpro gérant du site une rencontre.com, il m'on prélevé sans que je me rende compte de mars 2010 à 24 juillet 2011 une somme de 29.99 euro par mois sans mon autorisation.

ça me fou les nerfs avec les temps qui cours. Je ne vais pas me laisser faire.

Alors si vous avez subit la même arnaque contacter moi au 06 69 44 28 59 ou écrivez-moi par émail/ e_dibala@yahoo.fr

Je pense que ce genre de chose ne devais plus exister, que ce pseudo société connu des services de police doit être fermé définitivement. N'hésiter pas de contacter. Il vont le payer ça je vous garantis.

Par PERLA77500, le 18/01/2012 à 20:49

bonsoir

je viens de m'apercevoir d'un prelevement tous les 3 MOIS DE 78 EUROS SOIT 4 PRELEVEMENT EN TOUT

suite à un pack a 1 euros pour la journée sauf résiliation sur le site comrencontres le débit pour 3 mois va être fait et si vous ne vous résilier pas les prélevement continueront

j'ai fait opposition a ma carte bleue et je porte plainte contre la societe qui est gere en belgique

faisant un peu de juridique je vais essayé de voir ce qui est possible de faire pour se faire rembourser sur l'offre ce n'est pas clair mais le contrat que propose ces escrocs est trés bien fait et tout est stipulé

il faut prouver qu'à la vente de l'offre pour 24 heures l'arnaque est la on paye 1 euros pour voir et en fait on se fait débitér tous les mois ou trois mois

trop facile pour ses arnaqueurs si jepense qu'on est des centaine de milliers a s'etre fait arnaquer

SURTOUT DESINSCRIVEZ VOUS

ET FAITE OPPOSITION YA QUE CA JE CROIS

MERCI DE VOS TEMOIGNAGES JE PORTE PLAINTE AU COMMISSARIAT CETTE SEMAINE

TELEPHONE BUREAU 0164121307 C EST UN POSTE DIRECTE DEMANDER A PARLER UNIQUEMENT A ARIELLE

je vais pas lacher

Par phill38, le 23/04/2012 à 16:34

suite as vos messages comme je l'ai deja annoncé, je me suis fait avoir aussi mais le plus idiot s'est que j'ai mi 23 mois a m'enrendre compte

bon affaire a suivre

Par ginou46, le 02/05/2012 à 17:11

Je suis aussi arnaquée......je me suis inscrite le 17/2/2012 pour 1 mois pour la somme de 39 eu,ce contrat n'était pas reconductible,j'y avait bien veillé,n'ayant pas les moyens. ils m'ont prélevait la même somme pour les mois de Mars et Avril. je vais faire opposition à ma banque et porter plainte ce sont des escrocs!!!

Par bruno, le 08/05/2012 à 19:32

salut moi aussi je viens de voir que j'ai payé 78€ x4 ce qui me fait pete un câble fou de colère !!!! je viens de fermé le compte demain je fait opposition !! pour ce qui est de récupéré les sous je suppose qu'on la dans le fion ???

Par Momotte, le 09/05/2012 à 18:50

Moi même étant inscrit depuis 3 jours en tant que membre avec l'offre à 70euros pour 3 mois, j'ai remarquer que tous les contacts qui m'écrivaient pendant ma période de non membre ne donnais tous simplement plus de nouvelle... aucune visite, aucun mails et aucun tchat. Aujourd'hui je leur envoi un message les informant que je trouvais celà étrange, et de plus qu'en regardant sur le net j'ai pu découvrir que mes craintes étaient visiblement récurentes, voici leurs réponse.

Nous avons bien reçu votre message. Cependant, nous ne gerons pas le carnet de rendezvous des personnes qui s'inscrivent sur notre site. Nous ne pouvons vous garantir leur disponibilité, leur manière de se comporter et même leur sérieux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, nous faisons des contrôles réguliers pour désinscrire les membres qui ne respectent pas nos conditions générales d'utilisation. Je vous suggère de contacter le maximum de personnes afin de rencontrer enfin la personne de votre choix. Cordialement, Marie

Suite à ce mail je décide donc de retirer le renouvellement automatique suivi de la résiliation.

Ma question est donc la suivante : Le retrait effectué normalement sur mon compte tous les mois pendants 3 mois seras t'il prélevé dans l'intégralité ou stoppé, car j'ai résilié pendant le premier mois?

Si quelqu'un à une réponse à me fournir je suis preneur ^^.

Et la seconde question est : peut t'on faire une oposition a partir d'une date définie sur une carte bleue?

Merci pour tous vos post qui me sont bien utile.

(PS : j'ai bien pensé à annulé le renouvellement automatique avant de résilié)

Par cartouche15, le 18/05/2012 à 19:03

deposez plainte contre cette societe et envoyez des alertes sur facebook moi aussi 4*78 euros sans etre inscrit ? ou peche t-il les numero de cartes bancaires ???

Par VECSEB1, le 26/10/2012 à 10:12

Idem ce que j' ais fait je suis aller à la banque signaler carte bleue perdue donc plus de numéro de carte bleue valide. Ne devrait plus se prélever et renouvellement carte bleue gratuit. j attend de voir si sa fonctionne????